

## COMMUNIQUÉ

---

### L'inaction du ministre est intolérable

La rentrée scolaire du 3 janvier sera percutée par deux vagues simultanées de la pandémie et, malgré cela, rien n'est anticipé ni par le gouvernement ni par le ministre Blanquer.

Comme depuis le début de cette crise sanitaire, le ministre palabre dans les médias mais n'agit aucunement pour protéger la santé des personnels et des élèves. Alors que mi-janvier est considérée comme la période la plus critique par les épidémiologistes le ministre maintient le niveau 2 du protocole. Son mépris pour la profession et son inaction sont intolérables.

Le SNUEP-FSU est attaché au maintien des cours en présentiel dans les LP, SEP, SEGPA et EREA mais dans des conditions sanitaires rigoureuses et respectueuses de la santé des personnels et des élèves. Pour cela, les établissements doivent rapidement être équipés de capteurs de CO<sub>2</sub> ; les cantines, les internats et les ateliers doivent être sécurisés ; des masques doivent être fournis en nombre. Surtout, il y a urgence à instaurer une stratégie de testing massif pour les élèves et les personnels.

Les autorités médicales s'accordent toutes à dire que les absences en personnels vont être importantes dans les semaines à venir. Dans le contexte déjà alarmant de pénurie de professeur-es de lycée professionnel la situation risque de devenir intenable.

Le SNUEP-FSU revendique un collectif budgétaire rapide pour recruter mais aussi une politique ambitieuse de revalorisation salariale – condition indispensable pour reconnaître l'engagement sans faille des personnels et restaurer l'attractivité de nos métiers.

Face à cette inaction inadmissible du ministre, le SNUEP-FSU appelle les personnels à saisir les CHSCT sur la question sanitaire et à échanger ensemble dans les établissements dès le lundi 3 janvier. Le SNUEP-FSU a d'ores-et-déjà déposé un préavis de grève jusqu'aux vacances d'hiver pour soutenir les actions locales. Il appelle aussi les personnels à une journée d'action massive le 27 janvier sur les salaires et les conditions de travail.